

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (2) :
Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Avenant n°1 au marché M17-337 lot n°4 - Collecte et traitement des déchets des ménages spéciaux

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a passé un marché avec la société SIAP pour le traitement des déchets diffus spécifiques pour la déchetterie de Doussay.

Ce marché ne comprend pas la reprise des aérosols hors cadre Eco DDS.

Le tonnage annuel estimé pour les aérosols est de 300kg. Le coût à la tonne pour le traitement des aérosols est de 1376,10 € HT.

Il convient de faire un avenant à la convention initiale, pour que les aérosols des déchetteries soient collectés et valorisés par cette société.

* * * * *

VU l'article 3.I.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

VU l'article 3.II.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de la protection et de mise en valeur de l'environnement, et du cadre de vie.

CONSIDERANT la nécessité de valoriser les aérosols collectés dans les déchetteries

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché M17-337.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 25/04/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER